

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, 30 JUIN 1858.

No. 12.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas "L'Observateur" sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs pour la campagne.

Chanson composée par L. M. Darveau et chantée par M. J. Sauviatte à l'occasion du banquet Jean Baptiste qui a eu lieu le 24 juin dernier à la Salle Jacques-Cartier.

LE VINGT-QUATRE JUIN.

Air : Le quatorze juillet, etc.

Le vingt quatre de juin, le peuple se réveille ;
C'est sa fête, aujourd'hui, voyez comme il est beau !
L'érable et le castor, l'espérance vermeille
Avec la couleur blanche, ont formé son drapeau.

O Canadiens Français !
Orphelins de la France ;
Plaçons notre espérance
Dans nos propres succès.
Forts de notre passé
Chassons la zizanie
Qui tient notre patrie
Au loin de la liberté !

Le peuple est un enfant qui demande une mère ;
Pour lui montrer comment s'acquiert la liberté
Bientôt, depuis un siècle, on lui dit de se faire,
Mais il jette toujours, le cri de Popprimé !
O Canadiens Français ! etc.

Pour soutenir ses pas, pour éclairer sa marche
Il suit des yeux la France et la prend pour flambeau
Le pays des aïeux a dans son cœur une arche,
L'avenir lui fait peur il reste à son berceau !
O Canadiens Français ! etc.

Le dieu de l'orphelin, conserve notre race,
Si la France nous manque, au moins, son souvenir,
Malgré la trahison, est encore à sa place :
La fortune s'en va ; l'espérance ne peut périr !
O Canadien Français ! etc.

Que l'avenir sur nous, se couvre ou bien rayonne,
Sachons suivre, toujours, l'honneur et le devoir.
Nous possédons un culte, en nous, un sang
Ne les trainons jamais, aux pieds d'un vil bouillonne
O Canadiens Français ! etc.

A tous tendons la main ; qu'importe l'origine !
Nous sommes fait pour vivre, et non pour égorger
N'armes donc plus nos bras, que le cœur
Soyons tous Canadiens, il faut fraterniser !
O Canadiens Français ! etc.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

La fête des Canadiens-Français a été chornée, cette année, de manière à rappeler les jours de son ancienne splendeur. Nous ne dirons rien de la procession, les grands carrés l'ont décrite de manière à satisfaire les plus exigeants. Qu'il nous suffise de dire qu'elle a été en tous points belle et grande. La partie religieuse a eu lieu à la cathédrale. La messe fut chantée par le révérend M. Michaud, et le révérend M. Langevin prononça le sermon de circonstance. Vers 8 heures du soir, près de six cents personnes de toute origine et de toute condition, se réunissaient à la Salle Musicale pour terminer par la danse la journée du 24 juin. On dit que tout le monde s'est bien amusé, bien diverté, et que de plus on a réalisé de jolis profits pour payer les dettes de la société. A la même heure, environ deux cents trente convives étaient réunis en famille à la Salle Jacques-Cartier. Là, encore tous les convives parurent satisfaits et quand il fallut se lever de table, il était une heure du matin : la séance fut ajournée à l'an prochain !

Le président, M. Louis Amiot, MM. Drapeau, F. Nadeau, J. Nadeau, Ernst, Billy et Darveau adressèrent la parole. MM. Drapeau, Pagé, Benoit, Villeneuve, A. Gariépy, J. Nadeau, Sauviatte, F. Gariépy et F. Drouin, recréèrent de leur chant, ce nombreux auditoire. Comme nous n'avons pu nous procurer les discours de tous les orateurs et que celui de M. Billy nous est parvenu trop tard pour la publication, nous sommes réduits à ne publier que le nôtre prononcé à la 6me séance dont voici la teneur ; " Au membres des autres

sociétés Saint Jean Baptiste. — Soldats de la cause nationale, trois mots résumant leur mission " la religion, l'ordre et la liberté."

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Ce jour est trop glorieux pour l'obscurcir par de sombres pensées. Des émotions trop nobles font encore palpiter nos cœurs pour nous livrer à la tristesse. Quelque critique que soit la position de notre race, quelques grands que soient ses malheurs, quelque sombre qu'apparaisse son avenir, le vingt-quatre de juin est un jour de fête et de ralliement ! Le vingt-quatre de juin ! c'est le jour du réveil de tout un peuple qui s'assemble pour se donner la main, compter ses forces et reprendre courage ! Le vingt-quatre juin ! les Canadiens-Français ne courbent pas mais relèvent le front ! Aussi, le désespoir, doit-il, aujourd'hui, faire place à l'encouragement ! On se doit tous un mot d'espérance et de souvenir ! D'espérance pour l'avenir, d'amour pour le passé !

Vous avez vu, il y a quelques heures, ce vieux drapeau porté avec respect dans nos rangs ; nous l'avons tous salué avec orgueil, et, certe, nous avons eu raison. Ce vénérable chiffon tout criblé d'honneur et de gloire, porte dans ses plis, le souvenir de Carillon et nous donne le droit de lever hardiment la tête ! Quand le vent frémit dans ses lambeaux, il semble en sortir une voix puissante, prophétique ! Voix de la tombe qui nous crie d'être fidèles au passé ! Voix des mânes de Carillon qui va réveiller les mânes de Chateauguay, de Saint-Denis et de Saint-Eustache ! Voix de tous ces morts illustres dont les Jean-Baptiste sont les successeurs ! Ces héros ont combattu, et comme eux, nous combattons. Le genre du combat est différent ; nous ne luttons pas avec les armes, mais avec les idées ; le but est le même, les moyens de l'atteindre seuls sont changés. Il y a plus, messieurs, le but de notre existence nationale s'est agrandi. Depuis que, pour notre race, la mission du progrès a remplacé la mission du sabre, nous sommes devenus les défenseurs d'un droit nouveau. Nos pères défendaient à main armée le sol que nous habitons, et nous avons à défendre, nous, les titres qui nous en donnent la propriété. Les faire valoir et les soutenir, voilà le devoir des Canadiens-Français d'aujourd'hui. Le moyen de réussir se trouve dans la société Saint-Jean Baptiste. Soldats d'une cause

commune tous les Bap-
 tistes doivent l'employer. Séparés par la distance, un
 lien national les unit, une même pensée les
 guide, un même désir les anime et les sou-
 tient. *La religion, l'harmonie et la liberté,*
 voilà le mot d'ordre de cette armée qui se
 compose de toutes les sociétés Saint-Jean
 Baptiste du Canada. Je ne vous parlerai
 ni de ses défaites ni de ses triomphes, ni des
 courageux efforts, ni des trahisons iniques,
 ni des haines stupides, ni des sublimes dé-
 vouements qui ont vu le jour dans son sein.
 Vous en avez été témoins, jetons un voile
 sur le passé. Seulement, sachons empê-
 cher qu'à l'avenir, la zizanie nous décime.
 Nous avons besoin de toutes nos forces, nous
 nous devons tous les uns aux autres! Rap-
 pellons nous que si nous sommes divisés,
 c'est notre faute? Nous prêtons le flanc à
 tous les coups qu'on nous porte. Encore
 une fois, si nous sommes divisés, c'est parce
 que nous ne nous comprenons pas, et nous
 ne nous comprenons pas, parce que nous ne
 voulons pas nous comprendre, ou plutôt,
 parce que de misérables traitres sont inté-
 ressés à nous désunir! Sachons donc dis-
 tinguer ceux qui trahissent d'avec ceux qui
 combattent, ceux qui mentent d'avec ceux
 qui sont sincères! Sachons, une bonne
 fois, reconnaître ceux dont le seul but, le
 seul désir, la seule pensée est de détruire
 une chose dès qu'elle blesse leur orgueil,
 leur caprice, leurs vus ou leurs instincts!
 De ces hommes là, nous en retrouvons par-
 tout; ils n'appartiennent à aucun parti à
 aucune dénomination; et cependant, pour-
 vu que leur individualité soit satisfaite, ils
 sont de toutes les fêtes, de toutes les con-
 férences, sous tous les drapeaux. Mais ne
 troublons plus cette fête par de douloureuses
 vérités. C'est bien assez d'avoir à démon-
 trer notre périlleuse position pour stimuler
 le courage de ceux qui restent fidèles à la
 cause nationale. Pourtant, qu'il me soit
 permis d'ajouter, que quand le Canada fut
 cédé à l'Angleterre, nos aïeux ne tom-
 braient que soixante mille et néanmoins, ils
 étaient plus grands, plus forts et surtout
 plus respectés, que nous qui sommes près
 d'un million. Ils étaient unis, nous ne le
 sommes plus! Voilà la seule cause de nos
 infériorité. Aujourd'hui, nous pouvons
 reconquérir ce que nous avons perdu; de-
 main, il sera trop tard. Pour le prouver,
 de longs discours sont inutiles. Le motif
 qui nous rassemble, ici, ce soir, parle plus
 éloquemment que toutes les paroles. D'ail-
 leurs le bon sens, le patriotisme qui peut
 être, sommeille, mais n'est pas éteint; et
 l'esprit de conservation nationale et par-
 ticulièrement l'esprit de conservation individuelle qui
 domine dans le cœur de tous les peuples
 martyrs; doivent nous prouver à l'évidence
 que le jour est venu de lever ou de cou-
 vrir pour toujours, notre front! Oui, il
 faut décider si nous voulons vivre ou mourir
 comme peuple! Ainsi donc plus de
 détails! Voulez vous rester possesseurs d'un
 sol qui nous appartient! d'un sol arrosé du

sang de nos pères et de nos propres sueurs.
 Voulez vous, pouvons nous, devons nous
 rester les maîtres quand même? Oui! Ce-
 lui qui ne veut pas être un traître! celui qui
 hésite, un lâche! celui qui veut, qui peut
 et se retire devient les deux!
 Notre avenir est donc dans ces deux
 mots, oui et non! Il nous faut choisir!
 De l'un ou de l'autre, dépend que bientôt
 nous disparaissions comme peuple, ou que
 dans des siècles, nous soyons encore les
 égaux de nos compatriotes d'une origine
 différente à la nôtre?
 Il y a des égoïstes qui prétendent que la
 race française a fait son temps et qu'elle
 est de trop en Canada! Je suis persuadé
 que vous ne le croyez pas. Pourtant, si
 nous restions impassibles comme sont de-
 meurés jusqu'à ce jour la majorité des Ca-
 nadiens-Français; nous mériterions qu'un
 aussi monstrueux désir se réalisât! Mais
 non, nous saurons, je l'espère, accomplir ce
 que la providence exige de nous! Et
 qu'exige-t-elle? Que nous nous emparions
 du sol pour nous y maintenir! pour y ré-
 pandre, pour y conserver ce dont nous som-
 mes les gardiens! Car je suis intimement
 convaincu d'une chose, c'est que Dieu qui
 ne fait rien d'inutile, n'a pas placé un peup-
 le à douze cent lieues de son berceau, sans
 l'anoblir d'une mission particulière. Or,
 quiconque veut rendre hommage à la vérité,
 doit avouer que nous sommes, en Canada,
 les portes drapeaux d'une religion qui ne
 peut périr et qui sauvera notre nationalité
 tant qu'elles seront unies! Je crois à ce
 dogme, à ce principe, à cette utopie, à ce
 rêve, comme on voudra l'appeler. J'y
 crois et j'y tiens, et je ne suis pas le seul.
 Je crois en la religion de nos aïeux,
 tout en méprisant ceux qui en font un vil
 métier; de même que l'honneur et que je
 défend la démocratie tout en répudiant ceux
 qui traînent dans la boue les bienfaits qu'elle
 procure.
 Messieurs, encore un mot et je termine:
 Nous venons de boire à la santé de nos
 frères des autres sociétés Saint-Jean Bap-
 tiste; puissions-nous, toujours unis comme
 un seul homme, n'avoir, pour défendre notre
 nationalité, qu'un bras, qu'une tête et qu'un
 seul cœur!
 ENCORE LE LAC SAINT-JEAN.
 Si nous revenons aussi souvent sur ce su-
 jet c'est que nous le croyons le plus propre
 à procurer du travail et du pain aux classes
 ouvrières de la cité de Québec. B'en que
 l'*Observateur* soit le seul journal de cette
 ville qui démontre la nécessité d'un chemin
 de Québec au lac Saint-Jean, des lettres
 trop encourageantes, trop flatteuses, pour
 être publiées, nous démontrent que nous
 avons raison de l'exiger. Elles prouvent
 que nous ne demandons que ce que deman-
 dait la population qui réside déjà sur les
 bords du lac Saint-Jean et des ouvriers de
 Québec qui n'attendent qu'une issue pour
 aller rejoindre.

Dernièrement des ouvriers sont venus
 nous demander de convoquer une assemblée
 à ce sujet. Certes, nous aurions bien voulu
 nous rendre à leur désir, mais nous leur
 avons démontré que cette convocation de-
 vait venir de plus haut. Ces hommes qui
 s'adressent à nous, sont tous propriétaires!
 La plupart d'entre eux sont sans ouvrage,
 les autres gagnent deux chelins ou un Ce-
 par jour!!! Ces hommes ont six, huit,
 dix enfants à nourrir! Voilà pourquoi,
 dans leur désespoir, ils s'adressent à un
 homme qui, tout en désirant de leur être
 utile, ne peut que leur offrir le secours bien
 faible de sa plume et de sa voix. Aujour-
 d'hui, citoyens paisibles, hommes respect-
 tables, que deviendront-ils quand la faim, le
 froid et mille tortures plus terribles que
 celles de la mort, viendront dans quelques
 mois les assiéger? La réponse est facile;
 si les autorités ne prennent pas l'initiative,
 nous ne craignons pas d'être démentis:—
 l'hiver prochain sera cent fois plus terribles
 que l'hiver dernier! Et pourtant, la mis-
 sère fut bien grande pendant ces six mois
 de froid! de bien grandes douleurs virent le
 jour! On ne se rappelle donc plus que la mis-
 sère a régné sous toutes les formes, non
 seulement chez les pauvres, mais chez ceux
 qui la redoutaient le moins! Eh! bien si
 le travail manque encore l'hiver prochain,
 les mêmes malheurs, mais plus grands, plus
 impérieux, nous attendent. Il faut donc se
 hâter de les prévenir. Que l'on force le
 gouvernement à venir en aide aux classes
 ouvrières, non pas en leur accordant des mil-
 lions, mais quelque mille piastres! Est-ce
 trop exiger? Les villes regorgent de tra-
 vailleurs, qu'on ouvre les forêts!

RÉ-CORRECTION DE LA "PENDRIOCHE."

Marie Anne Bellisle (née Crispin) et
 Jean Baptiste Desjardes ont été pendus à
 Montréal, vendredi dernier, le lendemain
 de la fête nationale des Canadiens-Français!
 Le jour était très bien choisi pour humilier
 la race inférieure.
 Il y a quelques mois, dans cette même
 ville de Montréal, un soldat assassina un
 sergent. Condamné à mort, sa sentence
 fut commuée pour l'exil à vie. Cette pu-
 nition plus conforme à la morale et à la re-
 ligion rencontra l'assentiment de la pres-
 que totalité des citoyens; pourquoi n'a-t-on pas
 agi ainsi envers les coupables exécutés ven-
 dredi dernier? Parce que Jones était un
 homme de la race supérieure et qu'en ne
 le pendait point on visait plus à l'équilibre
 à l'intérêt à l'orgueil de sa race qu'à l'ac-
 complissement de la loi! Cette, nous n'i-
 rons pas blâmer la commutation de sa sen-
 tence, nous l'approuvons, car la réclusion
 punit le coupable et non la société; tandis
 que la pendaison est un bienfait pour le
 coupable et une honte, une tache, un avilisse-
 ment pour la société qui la souffre! Le
 procureur-général Cartier l'a très bien
 compris et il a su tirer de l'échafaud une

vengeance terrible pour punir la ville qui l'a rejeté aux dernières élections.

Maintenant quelle sera la portée de cette exécution? A-t-on anéanti l'assassinat? Interrogez six siècles d'expérience; vous aurez une réponse accablante. Qu'on regarde autour de soi; mêmes causes, mêmes exemples, mêmes occasions, mêmes chances, mêmes traits, mêmes appels pour le crime! Il y a plus: les *adversaires* d'assassins, les vrais coupables; ceux qui font du crime une spéculation, leur gagne pain, se rient, se moquent de l'échafaud! —Eux seuls font des meurtriers, des victimes! eux seuls font dresser la potence; mais—disons le bien haut—n'en gravissent point les marches puisqu'il leur faudrait être escortés d'un grand nombre de ceux qui sont obligés de faire respecter la loi!!!

Voilà pourquoi le meurtre remuit sans cesse! La loi protège la vertu et le législateur défend le crime! Le poison est dans le remède!

Que dirait-on d'un jardinier qui, pour protéger les fleurs de son jardin, ne couperait que les feuilles des mauvaises herbes?

Eh! que faites-vous donc, ô législateurs myopes, quand vous étranglez le coupable et que vous laissez croître, en plus, au bas de l'échafaud, les racines du crime? Vous pendez un homme pour le punir d'avoir tué son semblable et vous laissez vivre des milliers de scélérats qui, seuls forment les meurtriers! Qui vous rend aveugle à ce point? La haine, la vengeance ou l'imbécillité? Laissez-moi vous le dire: c'est la corruption!

Où quand un meurtre est commis le premier assassin, c'est vous! Quand le *clerc* plonge dans le cœur d'un noble vieillard, c'est vous qui guidez la main du meurtrier! Quand le poison se glisse dans les veines d'un mari, c'est vous qui présentez la coupe! Quand l'oreiller étouffe une femme c'est vous qui tenez Porciller! Et nous allons le prouver.

Chaque fois que Plutonête homme veut se protéger contre l'immoralité par une loi, vous protégez le crime en rejetant cette demande! Vous êtes donc, par ce seul fait, les défenseurs les plus puissants de la débâche. Parle-t-on de fermer ces antres où l'enfer a son trône entouré de bouteilles; où des milliers de familles veulent s'engloutir leur fortune et leur honneur; vous vous empressez d'accorder des *licences* au nom de la loi! Veut-on briser les refuges de la lubricité publique, vous placez les propriétés des *filles perdues* sur le même pied que celles de Plumonête citoyen! Est-ce ainsi que vous empêcherez le meurtre? Non, il ne fait pas tant punir le crime comme de le prévenir. Avez-vous peur? Vous êtes des lâches, faites place à d'autres! Agissez vous de votre propre instinct? Arrière, alors, pourritures dorées du crime! L'or souille votre cœur, écrase votre conscience et vous ferme la bouche! Pour défendre

le bien, vous êtes muets comme Satan, mais vous baissez comme lui. Vous vous moquez de Dieu, il vous brisera!

Il n'y a qu'un moyen légal de combattre le crime; c'est de le prévenir. Frappez le crime à sa base et non à sa surface; coupez ses racines et non ses fruits; détruisez les causes qui les produisent vous n'aurez plus de meurtriers à punir! Sans cela, le crime sera toujours roi; et l'échafaud sera toujours debout!

Après ces quelques lignes écrites avec conviction et sincérité, nous nous arrêtons pour attendre les insultes et les attaques des feuilles du pouvoir. On nous dira sans doute que nous sommes *scélérat, impie, athée*; nous nous convaincrions du contraire en nous assurant que notre conscience nous dit que la peine de mort n'est pas un châtiment mais une atrocité! Qu'un administrateur quelconque de la potence nous dise que, s'il n'y avait pas de bourreau, il serait prêt à le remplacer, nous serons en faveur du gibet! Tant nous sommes convaincus que jamais la conscience n'approuvera ce qui est mal et que cependant on s'efforce de pallier sous prétexte que c'est une nécessité! Jusque là nous protesterons toujours contre un système que la conscience ne peut reconnaître.

Voici comment la *Croix* dans son numéro du 21 dernier, fait le portrait de M. Alleyn. Malgré quelques insinuations déplacées contre le caractère privé de ce député, nous avouons que le portrait représente fidèlement l'homme aux 15,000 *voix*! Nous croyons que si *Croix* respectait plus qu'elle ne le fait ordinairement la vie privée de ceux qu'elle croit devoir attaquer, ses piques seraient plus profondes, plus redoutées et plus salutaires. C'est un conseil, voilà tout!

PETITE GALÉRIE PARLEMENTAIRE.

Alleyn ne parle pas comme le frère Sicotte de la *moralité des intérêts*. Il a dit en chambre qu'il s'occupait fort peu de *moralité*. McGee lui a répondu qu'en effet il s'en était bien aperçu, et que les 8,000 *voix* de Québec le prouvaient amplement, vu qu'*achat de consciences*, et *moralités* n'étaient pas synonymes!

Alleyn n'est pas un *grand* ministre, physiquement parlant. C'est un homme usé, non par la vie publique, car c'est un député d'hier... Mais Alleyn a fait la vie privée... et ses facultés... s'en ressentent.

Physiquement parlant, il est le plus laid des ministres... Moralement je ne puis dire... l'âme d'un *orangiste-Irlandais Catholique* quo ça doit être noir, grand Dieu.—Il a la tête curieusement confectionnée.—C'est une tête de veau sur le corps infirme d'un être souffrant. Il ne peut s'asseoir à son siège sans appuyer ses infirmes jambes sur des coussins bien mous. Quand il parle, il vise *à l'esprit*, mais l'esprit ne

vient pas, même quand il est plein de... Alleyn est pressé... Vous allez au bureau des travaux publics, et vous le demandez par allaire, il vous fera réponse par un messenger qu'il n'y est pas, lorsque par une fenêtre vous l'apercevez couché sur un *lance*. On prétend l'avoir vu dormir sur le gras ventre du frère Benjamin qui lui soufflait doucement à l'oreille: "Tu voteras pour l'introduction de mon bill pour l'incorporation des Orangistes, n'est-ce pas mon Irlandais catholique?" H. répondit dans l'affirmative, et s'endormit comme un bienheureux innocent. Tel est M. Alleyn, le catholique Irlandais Orangiste représentant la cité de Québec, commissaire en chef des travaux publics, ministre très responsable, etc. Il est très difficile pour imiter la nature de peindre des hommes qui grimacent toujours comme M. Alleyn, et c'est presque toujours impossible de faire le tableau conforme au modèle. Il faut commencer par la soupe, n'est-ce pas lecteurs, toute méchante qu'elle peut être (?) la semaine prochaine vous aurez le dessert.....

"D'après les aveux que l'on a arrachés à M. Cayley il serait prouvé aujourd'hui que ce ministre des finances avait en entrant au pouvoir, une caisse ou une somme de £100,000 amassés par ses prédécesseurs et qu'en 1858,—un peu plus de trois ans après—il fait subir à la province un déficit de plus de £300,000!"—Le *National*, 26 juin.

Si la banqueroute ne résulte pas de tant de gaspillage, le Canada est inépuisable!

Aujourd'hui les affaires publiques sont tellement devenues les affaires de tout le monde, qu'elles semblent n'intéresser personne. Chacun parle, écrit, intrigue pour faire avancer le char public, mais personne ne peut pas même le faire changer de place. Ceux qui tiennent les rênes, crient, jurent, tempêtent, font semblant de partir au grand galop tout en ayant soin de placer des bâtons dans les roues! Après cela, avancez donc dans la voie du progrès et de la liberté! Nous avancerons, mais dans la sang et la boue!

Il paraît que messieurs les Irlandais sont depuis quelque temps chassés aux Canadiens-Français qui sont obligés de travailler dans les Foulons. Les *sociables enfants d'airain* (Erin) veulent à tout prix leur casser les reins! M. Bureau devrait faire une battue de ce côté là de la ville. Il préviendrait de fâcheux événements qui ne manqueraient pas d'arriver si les difficultés continuent.

L'appel des miliciens de Québec a eu lieu hier, sur la place Jacques-Cartier. Le nombre des présents était mince, quand aux absents on a pas encore fini de les

compter. Vraiment la loyauté s'en va !
A propos, nous avons reçu notre commission de milicien : nous sommes appointés officier de guérite!

ERRATUM.

Dans le dernier numéro, seconde page, deuxième colonne, dans la vingt-cinquième ligne, au lieu de ces mots "qui pourront y venir prendre, chez lui," lisez "qui pourront venir prendre, chez lui,"

Des ordres envoyés de Toronto, ont défendu aux compagnies de carabiniers Canadiens-Français de sortir avec leurs armes, le 24 juin dernier ! Hum ! messieurs les miliciens, ça beaucoup l'air d'un affront ! Qu'en pensez-vous ? Ajoutez à cela que M. Sewell votre caporal, général et maréchal a dansé avec la race inférieure comme si rien n'avait eu lieu !

On dit que M. Alleyn continue à rouler sa bosse, à Toronto ; ministériellement parlant, you know !....

Les ministres se sont battus pour savoir, qui à l'avenir, servirait de bourreau en cas d'exécution politique. M. Cartier a remporté la victoire. Voilà longtemps qu'il a soif du sang ! Quelle aubaine pour un tel ogre !

Un voleur a réusé à s'échapper de prison ; on croit qu'il est à Toronto. On devrait envoyer la police le chercher de peur qu'il ne fasse connaissance avec M. Cayley.

CORRESPONDANCE.

Suite des notes dans une cause de P. Gauthier contre Michel Poitras.

Cour Supérieure, No. 850. Voir les numéros 10 et 11 de l'Observateur.

Monsieur le rédacteur,

J'alléguais que le défendeur avait empiété sur mon terrain contre ma volonté, de deux pieds et demi de largeur sur une longueur d'environ vingt-deux pieds, et qu'il avait nonobstant toute protestation de ma part, commencé l'érection d'un nouveau mur sur cette espace de terrain qui m'appartenait comme susdit.

J'alléguais que ce mur devait être érigé sur la même ligne où était l'ancien mur détruit par le dit défendeur dans le mois de juin dernier (1857).

M. Olivier Gingras et dame Elisabeth Denis qui possèdent depuis 1845 la partie est du dit emplacement dont la partie ouest était possédée par moi lors de ce procès et qui était le sujet d'icelui ; prouvent positivement que le nouveau mur en question se trouve complètement de tout son épaisseur sur le terrain du demandeur (moi) et que si la clôture enlevée par le défendeur (Poitras) lors de la démolition du vieux mur

était replacée à la même place qu'elle était alors ; et cela depuis plusieurs années, c'est-à-dire, depuis son érection, elle se trouverait au nord du nouveau mur. Ils prouvent encore que le vieux mur était de toute son épaisseur au nord de leur mur qui divise la partie est de l'emplacement de Poitras d'avec leur terrain, et que la vieille clôture en question était au nord de celle placée sur l'extrémité nord de leur mur ; que feu Augustin Denis et ses successeurs y compris le demandeur ont toujours possédé le terrain du demandeur en cette cause jusqu'aux limites indiquées par le vieux mur démolé comme susdit.

M. Joseph Gingras qui a demeuré pendant trois ans sur le dit emplacement, lesquelles dites trois années expirées le premier de mai 1857, c'est-à-dire un mois et demi avant l'enlèvement de la clôture et la démolition du vieux mur en litige, prouve positivement les mêmes faits prouvés par les deux précédents témoins.

Ferdinand Bureau dit Sansouci et Louise Bureau dit Sansouci, qui ont demeuré sur le terrain du demandeur pendant l'année expirée le premier de mai 1857, c'est-à-dire un mois et demi avant l'enlèvement de la dite clôture, jurent tous deux que la dite clôture était au nord de celle qui était sur l'extrémité nord du mur d'Olivier Gingras, et que les limites du terrain du demandeur s'étendaient jusqu'à cette vieille clôture ; qu'ils ont toujours comme locataires, joui du terrain du demandeur sans être troublés, jusqu'aux limites susdites.

(A continuer.)

P. GAUTHIER.

N. B.—Plus tard je répondrai aux imbéciles qui disent que je ferais mieux d'aller en appel que de faire connaître au public par la voie de la presse, la conduite du défendeur Poitras et de ses complices à mon égard, au sujet de ce procès. Ces personnes là craignent, sans doute, que je donne publicité de leurs témoignages rendus en cette cause.

P. G.

ADRESSE D'AFFAIRES.

NOUVELLE MAISON DE BAINS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de pratiquer dans son vaste établissement, à l'encoignure des rues STE. GENEVIÈVE et d'AIGUILLON, faubourg St-Jean, de superbes chambres pour BAINS, et qu'il est maintenant en mesure de donner des BAINS CHAUDS ET FROIDS, à la demande de ceux qui voudront bien le patroniser.

Ce nouvel établissement sera ouvert tous les matins à CINQ heures.

H. MASSE, Hôtelier.

Québec, 22 mai 1858.

N. B.—H. M. annonce en même temps qu'il sera toujours fourni d'un approvisionnement des EAUX si renommées de PLANTAGENET et de ST.-LÉON.

A VENDRE.

A ce bureau, la CHANSON POPULAIRE ET PATRIOTIQUE intitulée : PORTRAIT D'UN CHEVALIER, par L. M. DARVEAU. Prix 2 sous. Vraiment c'est pour rien ! Qu'on se hâte d'en acheter, car M. le chevalier Taché en a retenu 500 copies qu'il se propose d'exporter en France à bord du Rimouski !!!

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, n° 36.

10 mai 1858.

A LOUER.

LE haut de cette MAISON EN BRIQUE à deux étages, située rue Richelieu, N° 56 : le dit haut comprenant cinq chambres. Prix du loyer, très modique.

S'adresser au soussigné

L. M. DARVEAU,

Notaire.

rue Richelieu, N° 36.

Québec, 17 mai 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine : le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinqchelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez M. Hardy, libraire, rue de la Fabrique ; chez M. Deguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés ; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

M. F. X. Gagnon, Notre Dame de la Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

M. L. O. E. Brunelle, Champlain.

A Montréal, rue Sainte Thérèse, numéro 15, chez MM. Rochon et Chérier, libraires.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.